

## ◀ Orientation en fin de 3e, voie professionnelle ▶

# Une nouvelle preuve de l'autoritarisme du ministère au service du tri social

SUD éducation a pris connaissance d'un courrier daté du 16 mai et adressé par la DGESCO aux recteurs/trices et aux directeurs/trices académiques de l'éducation nationale, ayant pour objet l' « orientation des élèves vers la voie professionnelle à l'issue de la troisième ». Nous mettons ce courrier édifiant à disposition de tou-te-s.

### Le contenu du courrier

Derrière l'écran de fumée constitué par l'objectif affiché de « faire de la voie professionnelle une voie d'excellence », l'objectif est énoncé de manière extrêmement directive aux services déconcentrés de l'éducation nationale :

- Améliorer le pourcentage d'élèves de 3<sup>e</sup> affectés dans la voie professionnelle, et ce dès les conseils de classe de cette fin d'année scolaire : « cette évolution doit être sensible dès la rentrée 2018 ».
- En particulier, il s'agit d'augmenter le nombre d'élèves orientés vers l'apprentissage, le ministère parlant de manière assez limpide de « développement des flux vers les formations en apprentissage ».
- Dans cet objectif, la « mobilisation » des personnels est demandée : celle des services d'orientation, mais aussi celle des « équipes éducatives ».

### Les remarques de SUD éducation

Ce courrier vise à développer quantitativement la voie professionnelle et en particulier l'apprentissage : l'objectif est d'adapter encore le système éducatif au marché du travail, à l'inverse de notre vision d'un enseignement émancipateur pour les élèves.

Ce courrier fait montre d'un mépris certain pour les familles et leur choix et incite ouvertement les services d'orientation à utiliser des éléments de langage pour les convaincre. L'orientation en fin de 3<sup>e</sup> sera encore davantage qu'aujourd'hui une orientation contrainte.

Ce courrier marque un autoritarisme inédit vis-à-vis des services d'orientation, en leur assignant une mission de promotion de la politique ministérielle au détriment du conseil sur la réalité de l'offre de formation.

Si cette évolution des « taux d'orientation et d'affectation dans l'enseignement professionnel » était menée à bien, cela se ferait au détriment des taux d'encadrement en lycée professionnel, déjà malmenés par des dotations horaires globales (DHG) 2018-2019 largement insuffisantes.

Pour SUD Éducation, ce courrier est en cohérence avec les projets gouvernementaux concernant l'apprentissage (loi « Liberté de choisir son avenir professionnel ») et l'orientation post-bac (loi ORE) : toute la politique éducative actuelle vise à accentuer le tri social.

**SUD éducation s'inquiète fortement d'un tel autoritarisme vis-à-vis des personnels, notamment des services d'orientation, mais aussi des équipes enseignantes via une pression statistique mise sur l'orientation en fin de 3<sup>e</sup>.**

**SUD éducation dénonce ce mépris des élèves et des familles, qu'il faudrait guider vers de meilleurs choix en utilisant des « indicateurs » et d'autres éléments de langage.**

**SUD éducation refuse cette école du tri social, dans laquelle la seule fonction du service public d'éducation est de répondre aux demandes du marché du travail, au détriment des apprentissages et de l'émancipation des élèves.**